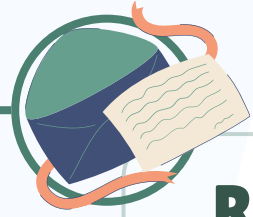


RÈGLEMENT DE LA COTISATION 2025-2026



RÉCEPTION DE VOTRE FACTURE

à partir du 1er octobre
envoi par courrier postal,
avec notice de paiement



MODES DE RÈGLEMENT

- paiement en ligne
- chèque bancaire
- espèces (dans la limite de 300€)
- carte Tattoo Isère, dispositif pour les collégiens
- chèque culture du CCAS de la ville d'Eybens



PAIEMENTS EN PLUSIEURS FOIS



PROCÉDURE DE DEMANDE D'ÉCHÉANCIER

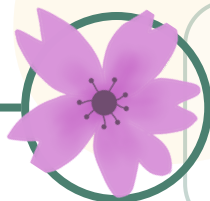
Faire une demande écrite par mail à école-de-musique@eybens.fr dès maintenant et avant le 10 octobre

Vous recevrez un échéancier indiquant le montant de chaque facture et les dates d'échéance de règlement

Renvoyer l'échéancier signé avant le 13 octobre

RÈGLEMENT EN 1 FOIS

la totalité de la facture
avant le 31 mars



RÈGLEMENT EN 3 FOIS

3 montants égaux
en décembre, mars et juin

RÈGLEMENT EN 9 FOIS

9 montants égaux
en milieu de chaque mois
de décembre à août

TARIFS ET PRINCIPES DE FACTURATION

sur eybens.fr
conservatoire / infos pratiques

